

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CRÉDIBILITÉ
DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES
REGIONAL PLANNING AND CREDIBILITY
OF THE ECONOMIC POLICIES

Lassaad JEBALI*: Laboratoire Modélisation Economique et Applications (MEA) :
 Faculté des Sciences Economiques de Tunis
 Enseignant chercheur à l'université de Tunis :
 Institut Supérieur de Gestion de Tunis (ISG)
 E-mail: lassaad.jebali@gmail.com

Abstact

The goal of the decision makers or the government is to reduce regional inequalities by gaining the fruits of the economic growth. The ethics of the regional planning constitutes to provide the tools necessary and sufficient allowing the reduction of inequalities and the attenuation of the social pressures.

But, time, the social and human factors as well as the movements of the factors of production give an orientation of the objective of a regional planning. In this paper, the errors of measurement of the space relations and the choices of the time as of the areas of reference mark modify, the results wished by a regional planning.

One tries, through certain example to show that the nature of the movements in the regional system determines the intensity of the effect wished by an installation.

Résumé

Le but des décideurs ou de gouvernement est de réduire les inégalités régionales en gagnant les fruits de la croissance économique. L'éthique de l'aménagement du territoire constitue à fournir les outils nécessaires et suffisants permettant la réduction des inégalités et l'atténuation des pressions sociales.

Mais, le temps, les facteurs sociaux et humains ainsi que les mouvements des facteurs de production donnent une orientation de l'objectif d'un aménagement du territoire. Dans ce papier, les erreurs de mesures des relations spatiales et les choix du temps ainsi que des régions de repère modifient, les résultats désirés par un aménagement du territoire.

On a essayé, à travers certains exemples, de démontrer que la nature des mouvements dans le système régional détermine l'intensité de l'effet désiré par un aménagement.

Mots clé

Espace, aménagement, réduction des inégalités, disparité régionale, création des villes.

Introduction

L'aménagement du territoire est en crise ou la crise de l'aménagement du territoire ? La dynamique de l'espace régional est elle bien changée ?

Le choix, du volume du transfert régional, le moment de l'intervention et la région cible afin développer un ensemble de régions, doit tenir en considération les interactions entre les différents opérateurs et les innovations technologiques.

Depuis longtemps, un large effort de décentralisation, de développement équilibré et de réduction des inégalités interrégionales et intra régionales a occupé les responsables régionaux en Tunisie. Pour ce faire, les efforts gouvernementaux et le pouvoir public ont ouvert la voie à d'autres relations Etat-collectivité territoriales à la place d'une relance de la planification envisageait des collaborations.

* L'auteur est un chercheur et enseignant permanent à l'université de TUNIS. Il est l'auteur de plusieurs papiers de discussions qui concernent le développement des outils de l'économétrie spatiale et la modélisation régionale.

Un effort de pensée analogue est en cours depuis plusieurs années, à propos du facteur espace. Celui-ci a été longtemps négligé par les économistes qui l'abandonnaient volontiers aux géographes pour des études qu'ils voyaient essentiellement descriptives. Il a été, depuis quelques temps, l'objectif de recherches approfondies, aussi bien sur le plan de l'analyse conceptuelle que sur le plan d'études concrètes. Ces travaux intègrent les caractéristiques spatiales des régions et les données comportementales des facteurs de production. Les études théoriques distinguées, à ce stade, ressortent les hypothèses des Nouvelles Théories du commerce International (NTCI) et les développements des Nouvelles Economies Géographiques (NEG).

Ces travaux débouchent sur une insertion de l'espace et ses diverses définitions dans l'analyse économique et servent de soubassement à l'élaboration de politiques d'aménagement de l'espace dont la nécessité s'est imposée dans tous les pays.

L'espace est considéré comme implicatif de coûts qu'on s'efforce de les réduire au minimum par une localisation appropriée. Ceci passe par la construction d'une fonction objectif qui s'appelle, fonction de localisation, dont les variables exogènes sont des réalisations de certains phénomènes économiques régionalisés. Actuellement, cette considération est intégrée dans une préoccupation plus vaste, où l'espace et ses déterminants sont considérés comme des externalités. La localisation des individus, des firmes et des marchés ne sont que quelques éléments de l'allocation optimale des ressources qui doivent être débouchés sur un modèle d'équilibre spatial et sur des politiques d'aménagement qui favorisent l'intégration des économies régionales dans des ensembles nationaux ou plurinationaux. Le but recherché reste toujours un développement équilibré qui assure la réduction des inégalités régionales inter et intra.

I. De l'espace distance à l'espace interactif

L'espace ne se juxtapose pas purement au temps, comme les démarches intellectuelles parallèles. L'espace et le temps se rejoignent en une théorie généralisée, en une dynamique spatiale qui se dessine dans la mesure même où l'économiste se penche sur l'aménagement onéreux d'une surface. L'analyse de la dimension géographique et de celle de la croissance des régions se combinent pour expliquer l'existence de disparités régionales de développement et la propagation des ondes nées dans des zones privilégiées de l'espace. L'effet de cette onde se propage tout au long d'une trajectoire spatiale, en fonction des caractéristiques des opérateurs interdépendants malgré que l'intervention budgétaire sélectionne une région cible tout en maximisant le profit retiré de la coordination spatiale. L'interdépendance spatiale se fait par des relations de voisinage ou d'interactions endogènes. De ce fait, l'intégration méthodologique de l'espace dans l'analyse économique ne revient pas à l'introduire comme un simple élément descriptif, mais plutôt un concept opérationnel qui oriente les choix économiques. L'espace n'est pas économiquement neutre, il exerce des effets divers, dont les effets d'entraînement sont les plus recherchés de la part de décideurs de la planification régionale. Il est le milieu de développement d'une action et de sa propagation dans le temps et dans les localisations contiguës. Un milieu déjà structuré peut avoir ses structures modifiées par une politique volontaire d'organisation de l'occupation du sol, d'amélioration de communications et de mise en valeur de ressources naturelles. L'expérience européenne matérialisée par les différents fonds de cohésion permet de conduire à un affinement des méthodes et des plans d'analyse de structures régionales et des mécanismes dynamiques du développement régional qui doivent permettre, aux décideurs de la politique économique, dans l'avenir, un fondement rationnel dans les choix thérapeutiques.

1. Evaluation des objectifs et des concepts de l'aménagement du territoire

a. Le développement régional et l'aménagement du territoire

Le développement régional est à la base de l'aménagement du territoire. Il correspond à un progrès cohérent et harmonisé, dans le temps et dans l'espace aussi bien sur le plan technique que sur le plan humain. Il implique une mise en valeur rationnelle de l'espace et l'utilisation optimale des ressources naturelles et humaines en vue d'un développement économique plus onéreux et de l'élévation humaine, en matières de développement des moyens disponibles. C'est une conception globaliste, qui recouvre et dépasse tous les concepts partiels déjà évoqués. Elle pourra aboutir à une politique économique dont l'homme occupe est son centre d'intérêt, dont le sujet sont les besoins et dont l'agent est la mise en valeur.

Pour tenir compte de tous ces éléments, on suggère de les compléter par les trois propositions suivantes :

- La politique d'aménagement tend à endiguer le courant qui porte toutes les forces vives du pays vers les grands centres, à créer des sources de vie dans les régions dont les ressources sont insuffisamment utilisées. Ces régions, malgré les possibilités, tendent de devenir déserts, à contenir le développement des grandes agglomérations. La politique d'aménagement tend à mettre en valeur les zones sous développées du territoire.
- L'objectif de l'aménagement du territoire est de créer et offrir, par l'organisation rationnelle de l'espace et par l'implantation des équipements appropriés, les conditions optimales de mise en valeur de la terre et les cadres les mieux adaptés au développement humain du site aménagé et des sites contiguës.

L'aménagement doit-il être ordonné ou créé ? L'aménagement du territoire est-il une politique purement économique ou sociale ?

2. Aménagement du territoire comme étant une politique de cohésion par la création des richesses

Certes, les objectifs des transferts communautaires de l'Europe et de certaines caisses de développement régional dans certains pays ne sont pas convergents.

Certains objectifs d'aménagement du territoire sont préoccupés par l'existence de villes et de régions surdéveloppées, sensibles aux problèmes démographiques, sociaux et financiers que pose l'existence d'agglomérations hypertrophiées suite à une centralisation administrative, technique et culturelle excessive, qui recherche avant tout la mise en ordre de l'occupation de l'espace. Les objectifs de ces choix politiques envisagent un aménagement ordonnateur purement centralisé, imposeur de sujétions qui interdisent plutôt certaines constructions ou qui soumettent des normes précises, au lieu d'inviter à créer.

Pendant quelque temps, la première conception de l'aménagement prévalut dans la majorité des plans de développement. Cette optique de l'aménagement est accordée au profit des zones à prédominance agricole.

Par ailleurs, un autre thème de préoccupation s'est très vite imposé aux pouvoirs publics : c'est le sort des régions de vieilles industrialisations menacées par les mutations technologiques et l'évolution de la demande et dont il s'agisse d'assurer non pas le décollage économique mais la conversion des activités. Ces villes sont considérées vieilles dans la mesure où il y a d'autres régions contiguës à elles qui ont pu bénéficier de son aménagement via les interactions qui existaient dans le temps. Ce type de situation, déjà rencontré dans certaines zones pendant la période de croissance ou lors des phases de récession conjoncturelle, s'est considérablement multiplié et s'est aggravé avec la crise qui sévit depuis le milieu de la décennie 70 80, en Europe, suite à la hausse exponentielle des prix du pétrole. L'aménagement du territoire implique, par nature, la prospective du système régional entier et non pas seulement la région qui accueille l'effort de l'aménagement. L'organisation

volontaire de l'espace d'une société en mouvement (dans le temps par la loi du temps et dans l'espace par les logiques d'interaction entre les différentes opérations économiques) et l'organisation dans l'espace d'une société complexe (activités désordonnées) demandent l'éclaircissement des objectifs visés et la saisie de principales conséquences possibles à moyen et à long terme des décisions prises.

II. Les moyens techniques de l'aménagement du territoire

Les politiques de développement économique régional diffèrent d'un pays à un autre, aussi bien par leur ampleur que par les méthodes appliquées. Certaines politiques sont développées pour des buts sociaux : empêcher l'aggravation d'un chômage galopant, lutter contre un phénomène naturel probable ou le maintien d'une main d'œuvre sur place afin d'éviter les effets négatifs des immigrations. Il est possible de regrouper les points de convergence des politiques économiques de différentes régions ou groupe de régions dans le monde, en deux catégories. Certains pays ont établi des vastes plans d'aménagement régional qui intéressent des parties importantes de leur territoire (comme le plan de *cassa di Mezzogiorno* en Italie), alors que d'autres pays consacrent des moyens plus limités à des opérations étroitement localisées (les programmes et les caisses de développement créés en Europe).

Les politiques régionales de plusieurs Etats et communautés relèvent, le plus souvent, de deux approches (nationale, locale infra régional) et font partie de l'une de deux méthodes : directe et indirecte. A la lumière des résultats de premiers efforts réalisés et des réflexions consacrées à ces problèmes, un consensus assez général semble se dégager sur la nécessité d'éviter une politique trop étroitement régionaliste et trop étroitement sectorielle.

1. Les moyens de développement régional

L'alternative de développement régional pour la région ou le développement régional pour la nation, a été, largement, évoquée dans les premiers débats sur l'aménagement du territoire. Elle constitue l'exemple type du faux problème. Il existe un consensus sur la nécessité de dépasser une approche trop limitée qui ne pourrait que buter sur une utopique autarcie régionale et condamner à la stagnation les régions sous développées réduites à leurs ressources. Le développement au niveau national ou communautaire passe nécessairement par l'aspect local de développement de capacités. Il n'est, pour elles (L'alternative de développement régional pour la région ou développement régional pour la nation), de salut que dans des manifestations concrètes de la solidarité nationale, sous forme de transferts techniques et financiers, seuls susceptibles de rompre le cercle vicieux de pauvreté et d'amorcer le décollage de leur économie.

Certes, il convient de rechercher, dans tous les cas, les solutions adaptées aux problèmes spécifiques de chaque région, une analyse approfondie des structures et des flux régionaux qui constituent le préalable à toute action d'envergure. Les programmes de développement sous forme de plans d'aménagement des territoires ne peuvent pas résoudre, intervenir, voir accorder une masse thérapeutique pour chaque région à part. L'aménagement sera efficace s'il permet de résoudre les problèmes de la majorité des régions, à moindres coûts. Le bâton magique est, dans ce cas, la tension qui saisit les modes de coordination du système régional entier, afin de cibler une région bénéficiaire de l'investissement public. Le choix efficace tient en considération la trajectoire de contingence de la productivité du travail.

Enfin, si les priorités du développement régional relèvent légitimement de la décision d'institutions régionales, l'aménagement du territoire ne pourra être qu'une politique nationale. Il doit tenir compte de l'utilisation de l'espace national et assurer la compétitivité des désirs des régions. C'est pourquoi, si on veut sacrifier l'usage qui fait parler de politique régionale pour recevoir ces diverses préoccupations, il est évident qu'il ne serait pas de politique régionale qui ne s'inscrive pas dans une perspective nationale d'aménagement du

territoire et que celle-ci ne peut être seulement la somme des vocations et des ambitions des régions.

2. Politique régionale et croissance économique régionale

Les choix nationaux de développement régional et de l'aménagement du territoire sont une politique économique, volontaire et prospective. Cette politique doit définir des concepts opérationnels et des options pour réaliser une organisation du territoire qui assure un développement régional équilibré, en réduisant des inégalités interrégionales et intra-régionales. L'action sur la diffusion spatiale des modes de coordination entre les travailleurs, localisés dans des localisations différentes, mais en interactions directes reste une politique envisageable à ce niveau. La politique volontaire et prospective implique un choix entre des objectifs également légitimes mais qui se heurtent à la pénurie des moyens matériels, techniques temporaires, d'arbitrages entre des prétentions régionales fondées, mais souvent antagonistes et parfois inconciliables.

Les choix et les arbitrages répondent au souci d'assurer une meilleure intégration de l'économie nationale¹ et postule un dépassement de la région qui implique une étroite imbrication du plan national et des programmes régionaux. L'intégration des niveaux permet aux choix de la politique économique d'être efficace en choisissant la politique d'aménagement adéquate qui implante une décision ciblée dans le temps et dans l'espace. Veiller à la cohérence interne des actions de développement entreprises au niveau régional et assurer leur cohérence avec la politique nationale de développement constituent donc le second impératif d'une politique d'aménagement du territoire considérée efficace, dans la mesure où elle permet une réduction remarquable des inégalités régionales et infrarégionales.

Cela signifie que les actions de développement régional ne doivent pas être envisagées ponctuellement mais doivent s'insérer dans une politique d'ensemble. Pour obtenir un rééquilibrage géographique, qui réalise les objectifs socioéconomiques de réductions des inégalités interrégionales et intrarégionales, des activités économiques, il sera beaucoup plus efficace d'appliquer simultanément un ensemble de mesures coordonnées qui se renforcent mutuellement au lieu de prendre des dispositions isolées et parfois contradictoires. Les deux modes d'action évoqués plus haut (réalisation d'équipement de base et implantation d'activités industrielles) sont complémentaires. La complémentarité dans certains cas représente l'un des problèmes de la politique régionale.

Pour achever les objectifs de l'aménagement du territoire, une économie de programme s'impose. L'aménagement ciblé implique une prise de conscience globale et les prévisions indispensables pour réaliser l'infrastructure harmonisée. L'établissement de programmes régionaux est un instrument indispensable d'une véritable politique régionale². Il est d'usage de parler de planification régionale et, on retrouve l'idée dans les formulations utilisées à l'étranger pour exprimer le concept tunisien d'aménagement du territoire.

Dans les programmes de cohésion européens, à l'échelle individuelle ou communautaire, il ne s'agit pas d'une planification autoritaire, comportant des objectifs imposés et des échéances impératives mais bien d'une programmation permettant de définir les grandes orientations retenues pour assurer un meilleur équilibre spatial et d'indiquer les grandes lignes d'action jugées souhaitables ou planifiées. Cette programmation peut se faire complémentirement à deux niveaux :

Au niveau régional, par l'élaboration des documents et des textes juridiques, souvent désignés pompeusement comme des plans régionaux mais qui étaient, en réalité, des

¹ On définit l'intégration par la réduction des disparités régionales, l'accroissement des interrelations géographiques, sectorielles et sociales et la faculté de dégager un consensus sur des buts communs

² Dans ce sens s'oriente la politique régionale en Tunisie depuis l'indépendance

programmes d'action régionale qui se répercutent dans des régions voisines, pour reprendre la terminologie plus exacte de la législation nationale ou de la volonté nationale de croissance équilibrée.

Au niveau national, par la projection du plan national de développement économique et social dans le cadre géographique. Ses objectifs en matière d'investissement et d'équipements collectifs font l'objet d'une décontraction au niveau des régions par des procédures administratives appropriées.

La cohérence entre les deux niveaux (région et nation) sera assurée en particulier par des contrats de plan Etat-région qui établissent les modalités d'une action conjointe entre les deux partenaires pour la réalisation d'objectifs qui sont à la confluence de leurs priorités respectives.

3. Politiques régionales et construction d'effets d'agglomération qui réduisent les inégalités

Au stade de la conception, les éléments de la communauté nationale sont nécessaires. Les programmes régionaux d'aménagement doivent être cohérents avec le plan national. Cela implique le concours des services administratifs, nationaux et locaux, qui souvent disposent seules des éléments d'information nécessaires et qui peuvent replacer les problèmes régionaux dans la perspective des impératifs nationaux.

Certains préférèrent s'en tenir à des stimulants indirects, à des mesures qui encouragent l'initiative privée plus qu'elles ne la contraignent : dégrèvements ou avantages fiscaux aux entreprises s'installant dans les régions à développer³, primes ou subventions, facilités de crédits, bonifications d'intérêt, etc. D'autres craignent que ces mesures ne s'avèrent insuffisantes et préconisent des mesures plus énergiques allant de l'interdiction de créer ou développer des entreprises dans certaines régions à l'expropriation des terrains propices à la création de zones industrielles dans l'autre, voire à une active participation du secteur public ou à un investissement prévus par les programmes d'action régionale.

Le choix entre les deux méthodes, ou plutôt la part à faire à chacune d'elles, dépendra, à la fois, des conditions locales et de l'orientation politique du pays intéressé, c'est à dire des caractéristiques interactives des citoyens productifs ou consommateurs. Reste, évidemment, la question de savoir jusqu'à quel point les programmes d'aménagement pourront imposer de nouvelles limitations au droit de propriété qui a déjà subi tant d'attente depuis une longue période. L'application des programmes d'aménagement du territoire dépend dépendent des cadres législatifs tandis que la réussite dépend des caractéristiques locaux d'interactions des opérateurs en mouvement et en interaction.

En agissant sur la répartition des activités et singulièrement sur l'industrie, l'aménagement du territoire obéit à une exigence de liberté. A une géographie dominée, trop souvent par les contraintes ou les fatalités, étant à substituer une géographie volontaire capable de permettre aux citoyens de choisir effectivement leur sort et non de le subir, entraîner par les migrations et les concentrations. Il n'est pas facile de proposer une définition synthétique de l'aménagement du territoire qui prenne en compte toutes ces considérations. Nous dirons cependant, que l'aménagement du territoire a pour fin, à la fois, de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants, en atténuant les parités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace, reposant sur une orientation volontaire et concertée des équipements et des activités.

³ Cette catégorie est appliquée en Tunisie qui encourage les entreprises de se localisée à l'intérieur du pays. De même, cette appliquée au sein du plan italien de développement régional Massa di Mezzogiorno

a. L'expérience européenne d'aménagement du territoire

En Europe, les politiques d'aménagement menées par les régimes totalitaires deviennent les instruments de leur autorité. En Italie, Mussolini lance dès 1928 de grands travaux pour équiper le Mezzogiorno. En Union soviétique, à la même époque, la planification autoritaire du gouvernement soviétique impose leur localisation à certaines activités. Parmi « *les démocraties libérale* », la Grande-Bretagne est la première à définir une politique incitative d'aménagement régional ; en 1934, en effet, le gouvernement MacDonald décide d'aider les bassins miniers du pays frappés par la crise en y facilitant l'implantation de nouvelles activités et la construction d'infrastructures. La même année est par ailleurs votée au Parlement le *Town and Country Planning*, projet visant à contrôler et planifier l'urbanisation croissante et la désertification des campagnes. Continué et amplifié après la guerre, cette politique est devenue un modèle pour toute l'Europe continentale.

En France, les politiques d'aménagement du territoire se sont développées après la Seconde Guerre mondiale. Les analyses des démographes et des géographes ont alors mis en évidence la suprématie démographique, économique et culturelle de Paris.

Ces analyses ont dénoncé l'incapacité des politiques libérales traditionnelles à assurer un développement et une répartition équilibrée des activités humaines sur le territoire national.

On distingue traditionnellement deux grandes périodes dans la politique française d'aménagement du territoire : la période dite « *jacobine* » dans le cadre de laquelle l'Etat joue un rôle prépondérant et à partir de 1982, la décentralisation.

Pendant cette période, la politique d'aménagement du territoire est l'apanage de l'Etat, définie au niveau gouvernemental et appliquée par une organisation administrative pyramidale. Sont ainsi créées une Direction ministérielle de l'aménagement du territoire (1950) et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (1963). Bras séculier de l'Etat, la DATAR (ce plan est modifié au début des années 2000) va mettre en œuvre une politique d'incitation et d'aide aux entreprises s'implantant dans des zones déterminées, visant ainsi à rétablir les équilibres entre Paris et la province. Elle va également intervenir dans la construction et l'aménagement de projets favorisant le développement de l'industrie lourde dans les régions en retard, afin de provoquer une industrialisation en chaîne. L'échec de cette utopie et la désindustrialisation consécutive au choc pétrolier ont contribué à remettre en question cette politique et le caractère centralisé de l'action de la DATAR.

Ce dernier est la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), organisme français ayant pour mission d'assurer la cohésion du territoire national et un développement équilibré des régions en les aidant à favoriser leur potentiel de développement. La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a été créée par décret en janvier 1963. Elle coordonne la préparation des actions gouvernementales et veille à la bonne exécution par les diverses administrations et organismes publics de leurs actions en matière d'aménagement du territoire. Autrefois au service du Premier ministre, elle est aujourd'hui rattachée au ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement et des transports. La DATAR regroupe, sous la direction d'un délégué, plusieurs départements (Action régionale, Action économique, Organisation de l'espace, Affaires européennes, Action de l'Etat et des organismes publics) ainsi qu'une vingtaine de chargés de mission spécialisés dans l'industrialisation ou le développement rural d'une région particulière. Engagée de plus en plus dans la lutte contre le chômage, la DATAR participe du Comité international d'aménagement des structures industrielles (CIASI) et du comité gérant le fonds spécial d'adaptation des structures industrielles. La DATAR dispose de son propre budget, gère le fond d'intervention pour l'aménagement du territoire et octroie des primes d'aménagement du territoire aux entreprises s'installant dans des régions économiquement défavorisées.

L'aménagement du territoire est un souci de développement et de réduction des écarts de revenu. Le but d'une telle politique est de tenir compte des relations de coordination entre les opérateurs des régions en interaction. La politique d'aménagement est une politique spatiale qui absorbe les déséquilibres régionaux.

Tous les Etats du monde tentent d'influencer l'action des hommes pour organiser l'utilisation de l'espace de façon optimale. Dans un Etat aussi centralisé que la France, on a donné d'importants moyens à la politique d'aménagement du territoire. Quel bilan peut-on faire aujourd'hui d'un demi-siècle d'actions ?

Une politique de grands aménagements régionaux, parfois entamés avant 1963, a été poursuivie : en matière agricole, avec la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc, la Société de mise en valeur de la Corse, etc. Sur le plan touristique, les grandes stations languedociennes planifiées sont venues relayer la Côte d'Azur. Dans le secteur industriel, enfin, ont été créées les grandes Zones industrielles et portuaires de Dunkerque, Antifer, le terminal pétrolier au large du Havre et Fos-sur-Mer, près de Marseille.

La DATAR a tenté de maîtriser le développement urbain et d'abord celui de l'agglomération parisienne. En 1965 a été adopté le Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), dont la tâche est de maîtriser la croissance de Paris : cinq villes nouvelles ont été créées (Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart, Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise).

Pour stimuler l'accès de certaines villes au rang de capitale régionale et contrebalancer la toute-puissance parisienne, huit métropoles dites « d'équilibre » ont été dotées de larges moyens : Lille, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes. Dans certaines d'entre elles ont été aménagés des quartiers de tertiaire supérieur : La Part-Dieu à Lyon, Mériadek à Bordeaux et La Défense à Paris (un peu à l'extérieur de la ville, afin de décongestionner le centre).

En France par exemple, la création des plans de développement régional est destinée à réduire les déséquilibres régionaux.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 et l'accession des Régions au statut de collectivités territoriales marquent un rééquilibrage des compétences en matière d'aménagement du territoire. Par la mise en place de plans Etats-Régions, l'Etat conserve néanmoins un rôle de soutien aux initiatives locales et de coordination générale, afin de garantir la cohérence des choix effectués avec les orientations définies dans le cadre de la planification nationale. La décentralisation s'est en outre traduite par la délocalisation vers la province d'un certain nombre d'administrations et d'organismes étatiques ou paraétatiques (transfert du siège de l'Aérospatiale et de Météo France à Toulouse, de l'Ecole nationale d'administration à Strasbourg). Le bilan est toutefois mitigé, l'imbrication des compétences des collectivités locales et nationales et l'instabilité des ressources budgétaires ayant compromis la réalisation d'un certain nombre de plans Etat-Régions. En mars 1995, une recentralisation est opérée par la loi Pasqua, dans le but de privilégier une « *organisation du territoire fondée sur la notion de bassins de vie organisés en pays et réseaux de villes* ».

Les espaces du « rural profond », c'est-à-dire assez éloignés d'une grande agglomération (35 % du territoire), avaient été négligés. L'exode rural y a été accéléré en faveur des métropoles d'équilibre, à l'instar de Toulouse. Une zone dépeuplée reliant les Ardennes aux Pyrénées est apparue, que des géographes ont baptisée, peut-être de façon un peu exagérée, « la diagonale du vide ». La dimension européenne est totalement ignorée. La CEE existe depuis 1957 mais la DATAR a organisé l'aménagement du territoire indépendamment des voisins européens. Les politiques de l'aménagement du territoire nécessitent donc des révisions afin de tenir en considération toutes les données spatiales et humaines. En effet, en France, Depuis 1974, les objectifs de l'aménagement du territoire ont changé :

Les régions anciennement industrialisées du nord et de l'est sont encore convalescentes et certains secteurs encore sinistrés, même si le bilan est devenu globalement positif. La multiplicité des intervenants institutionnels (Etat, UE, Régions, Départements, Communes, divers Syndicats à vocations multiples ou regroupements de communes, Districts, etc.) complexifie la gestion globale de l'aménagement de territoire.

En Italie, les programmes volontaires de l'aménagement du territoire consistent à réduire les écarts de développement entre les régions du Nord et les régions du Sud. La politique italienne cherche par la caisse de Cassa di Mezzogiorno, une réduction des inégalités de revenu entre les régions du Nord et celles du Sud. Le département bénéficiaire de l'Italie est celui de Mezzogiorno.

Mezzogiorno, région du sud de l'Italie, délimitée au Nord par Rome et comprenant la Sicile et la Sardaigne. Comptant environ 20 millions d'habitants, le Mezzogiorno se trouve au centre de la « question méridionale », notion politico-historique désignant l'inégalité économique, sociale et culturelle avec le Nord du pays.

Après la Seconde Guerre mondiale, la question méridionale se trouve encore au centre des débats politiques. Les positions d'un groupe de méridionalistes de formation laïque et radicale et les propositions du méridionalisme technocratique catholique convergent pour inciter le gouvernement à de nouvelles interventions publiques dans le Sud : création de la Cassa per il Mezzogiorno, ou Caisse du Midi, en 1950, réforme agraire en 1950-1952. Le mouvement communiste développe par ailleurs les intuitions du gouvernement, aboutissement d'une réflexion historique d'inspiration marxiste sur le rapport entre le développement capitaliste du Nord et l'arriération des campagnes méridionales, dont le but est d'établir un lien à caractère militant entre la classe ouvrière du Nord et la classe paysanne du Sud. La politique méridionale menée par les différents gouvernements de centre-gauche à partir des années soixante est marquée par la création de quelques pôles industriels à Naples (Alfa Sud de Pomigliano), à Tarente (sidérurgie), à Gela (pétrochimie) et en Sardaigne. Des barrages sont construits, des kilomètres de voies ferrées, des écoles et des universités sont modernisées, modifiant en profondeur le tissu économique de la région, jusque-là essentiellement articulé autour du secteur agricole. Toutefois, les potentialités de ces interventions sont freinées par la conjoncture internationale (notamment après les deux chocs pétroliers des années soixante-dix), l'absence d'un tissu industriel suffisamment dense et la collusion entre politique et criminalité organisée. Le Mezzogiorno reste par conséquent largement dépendant du Nord, puisque malgré les efforts parfois considérables de l'Etat italien, son retard n'est toujours pas comblé.

b. L'expérience tunisienne d'aménagement du territoire

NB: les données de ce paragraphe sont collectées à partir des Plans Bleus et les sites Internet.

Peu de temps avant l'époque coloniale, l'espace urbain tunisois ne couvrait qu'un petit territoire de seulement 260 hectares dont 231 étaient construits. La population de la ville ne comptait que près de 80.000 habitants au milieu du 19ème siècle dont la quasi-totalité habitait la médina. La structure spatiale de la ville n'a commencé à évoluer qu'entre 1860 et 1870 quand le Bey a autorisé la construction de la nouvelle maison de France sur demande du consul de France. Et c'est avec la construction de cet édifice en dehors des remparts de la ville arabe que commençait le développement urbain de la ville nouvelle dite « coloniale » au plan en damier, moderne, rectiligne sur la zone marécageuse qui s'étendait des murailles de la ville arabe aux rives du lac de Tunis. L'édification de cette ville a été achevée avant 1910. De nombreuses activités commerciales, des quartiers nouveaux et des bâtiments industriels ont surgi aux frontières de la médina qui a subi un processus de dévalorisation de son architecture, de son organisation spatiale et de son mode de vie. Le pouvoir colonial qui vient

d'achever la construction de sa ville, a mis en place une politique de dépossession des agriculteurs et paysans de leurs terres et a attribué la quasi-totalité des exploitations de la campagne à des français, qui ne sont pas forcément des expérimentés en matière agricole.

Le milieu rural a été ainsi plongé dans un marasme économique ce qui a généré du chômage et des tensions sociales. L'exode rural vers la capitale, nouvellement construit, constitue l'ultime recours pour une grande partie de la population rurale tunisienne. Cette masse migrante sans travail a trouvé dans les faubourgs de Tunis les lieux capables de les contenir. Le marché immobilier existant a été saturé. Les nouveaux arrivants n'ont d'autres choix que de s'installer dans la périphérie. Et avec l'ampleur qu'a pris l'exode rural, l'occupation des espaces périphériques agricoles s'est amorcée d'une manière illégale. Beaucoup de quartiers clandestins sont apparus à Djebel Lahmar, Mellassine et Saida Mannoubia sans eaux ni électricité, sans assainissement ni voiries. Ces quartiers ont continué à se développer sans aucune planification. La prolifération de ces quartiers ont formé une importante masse urbaine, tantôt continue au Sud et à l'Ouest, tantôt discontinue au Nord et à l'Est et directement attaché au pôle urbain central (médina et ville européenne). Après l'indépendance en 1956, la ville arabe a subi une évolution et l'espace urbain tunisois entre dans un autre processus de développement urbain reposant sur trois axes :

La construction des quartiers résidentiels au Nord de Belvédère et à El Menzah pour accueillir la bourgeoisie tunisienne qui abandonnait la ville ancienne.

Le développement des résidences de la banlieue Nord à Sidi Bousaid, La Marsa, Carthage.

L'extension des petites villes de Radès, EzZahra, Hammam-Lif sur la côte Sud.

Mais ces efforts et ces réalisations ont connu un arrêt suite aux exigences du FMI en 1964 voulant dévaluer le dinar tunisien et supprimer les dépenses improductives. Ces conditions ont aggravé encore la situation et accéléré la prolifération des gourbi-villes et des bidon-villes. De la fin des années 1960 au milieu des années 1970, ce phénomène de développement urbain clandestin continue. L'Etat ne disposait d'aucune politique en matière de protection du patrimoine foncier. L'effectif de l'habitat vétuste (bidonvilles) représentait en 1979, date de la naissance du premier code de l'urbanisme, 25,8% du parc urbain. Tout au long des 25 premières années de l'indépendance (1956-1981), l'extension massive de l'urbanisation tunisois s'est accompagné d'un bouleversement profond qui a commencé après la nationalisation des terres quant un gigantesque marché foncier spontané s'est très rapidement mis en place. A la tête de ce marché, les spéculateurs fonciers et les exploitants agricoles qui se sont transformés en lotisseurs clandestins, dans ce cas, ces gens sont considérés comme des rentiers qui exercent un détournement de l'épargne nationale.

Quand un semblant d'organisation se manifeste, il n'a d'autre ambition qu'une juteuse spéculation ou l'application de règles urbanistiques obsolètes. Dans une ville qui s'agrandit apparaissent des différences sociales et fonctionnelles mais surtout une absence remarquable des aménités urbaines, grâce aux opérations migratoires anarchiques vers la capitale. Adoptés en 1977, le PRA (plan régional d'aménagement) et le PVDT (plan vert du district de Tunis) sont les deux premiers documents d'urbanisme mis en place pour guider l'action en matière d'organisation de l'espace tunisois. Ces mesures n'ont pas atteints leur objectif. L'exemple de développement des quartiers de sidi Daoud au Nord et de sidi Hsine Essijoumi à l'Ouest en est le fait significatif. L'installation des nouveaux citadins se réalise le plus souvent au prix d'une détérioration des conditions d'accès à toutes les aménités qu'offre le mode de vie urbain, créer par les interactions entre différents opérateurs de différents types. La péri-urbanisation à Tunis a pris la forme d'une juxtaposition, sur des territoires fragmentés et hétérogènes, de nouveaux lieux de vie et d'activités. Elle est le fait d'une évolution économique et sociale qui commence à induire le développement d'une consommation de

masse, structurée par le logement individuel et l'automobile mais qui méconnaît le plus souvent les aménités urbaines: architecture, paysages, trames vertes, voirie, réseaux divers. Depuis le début des années 1990 et avec l'élaboration d'un nouveau code d'urbanisme et d'aménagement en 1994, une forte réaction se manifestait en parallèle contre la spéculation foncière, les constructions anarchiques et l'urbanisation tout azimut qui a dévoré de vastes terrains agricoles dans toute la ceinture urbaine des grandes villes et surtout de la capitale Tunis.

Il est devenu manifeste que le modèle de croissance de l'espace urbain est incompatible avec le souci de développement durable. En effet, c'est la vague déferlante de protection de l'environnement et du développement durable qui a rendu de plus en plus légitime de nouvelles visions et de nouvelles pratiques en matière d'aménagement. L'Etat était conscient qu'il fallait maîtriser le foncier afin de pouvoir développer des politiques de mobilité durable. Les acteurs détenant le pouvoir admettent que la scène urbaine s'est transformée. Les terrains urbains centraux sont devenus rares pour la ville de Tunis.

L'opération de l'assainissement et de l'aménagement du Lac de Tunis a été déclenchée et a abouti à la nouvelle cité au Nord des berges du Lac, même si de nombreux terrains créés suite aux travaux de préparation et de nettoyage du lac ne sont pas encore construits. La jonction de cette zone avec les zones résidentielles cossues de la bourgeoisie tunisienne à la Marsa, Sidi BouSaid et Carthage est réalisée à travers un réseau routier qui continue encore à se développer. Le projet de restructuration et d'aménagement du lac de Tunis veut changer le visage de la ville de Tunis grâce à la création d'espaces urbains de qualité et de zones d'activités offshore. La reconversion en port de plaisance et marina du port actuel de commerce de Tunis, avec le projet d'aménagement de la zone Sud du Lac, va être le point d'ancrage de cette transformation annoncée après la métamorphose de l'avenue Bourguiba, axe majeur de l'hyper-centre reliant la Médina aux berges du lac.

Les pays du bassin méditerranéen ont bénéficié d'une attention accrue et les programmes liés à l'eau en constituent le trait le plus significatif.

Dans cette partie, on insiste sur la méthodologie suivie au cours de la préparation du Plan Directeur de l'Aquaculture (PDA) réalisé durant la période (1992-1997) en Tunisie. On définit les moyens et les procédures utilisés pour l'élaboration de la stratégie aquacole du pays. Elle dresse la liste des tâches réalisées par les différents intervenants qui ont participé à l'exécution du PDA. Le document présentera les objectifs et résultats de la stratégie qui sera adoptée pour chacune des filières aquacoles dont le développement est proposé en Tunisie.

Les efforts de l'aménagement du territoire en Tunisie ont fait de très importants efforts depuis de nombreuses années pour développer l'aquaculture, que ce soit sur son littoral ou à l'intérieur de son territoire. Des moyens de recherche, des structures pilotes et une politique d'encouragement ont été mis en place. Avec l'appui du secteur bancaire, des exploitations aquacoles privées se sont réalisées avec des succès variables.

Le développement d'un secteur nouveau comme l'aquaculture nécessite de bien connaître :

Les sites favorables pour l'implantation des projets ;

Le potentiel technique, c'est-à-dire les espèces et les techniques aquacoles adaptées aux sites disponibles.

Le potentiel commercial, en particulier celui du marché européen, principal débouché des produits aquacoles tunisiens ; et de définir une politique cohérente et complète pour le développement en matière de stratégie par filière, de recherche, de formation/vulgarisation, de politique administrative, d'aide financière, de réglementation, etc.

L'aménagement du territoire tunisien a donc décidé d'élaborer pour le secteur de l'aquaculture un Plan Directeur qui en fixe le cadre pour les dix prochaines années. Sa réalisation a été confiée à la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) du

Ministère de l'Agriculture, qui s'est appuyée pour sa réalisation sur une expertise nationale et sur une expertise internationale fournie par le PNUD et la FAO.

Les travaux nécessaires à l'élaboration du Plan ont débuté fin 1992 et se sont achevés au début de l'année 1997 ; ils ont conduit à faire intervenir 11 consultants internationaux, 19 consultants nationaux et 7 sociétés sous-traitantes (5 nationales et 2 étrangères). Ceux-ci ont élaboré 37 rapports qui constituent une base documentaire exhaustive sur tous les aspects de l'aquaculture tunisienne.

La réalisation des objectifs nécessite un plan d'aménagement du territoire spécifique et orienter afin de déboucher sur le principe de développement régional des citoyens bénéficiaires du plan. L'objectif essentiel est un but social de réduction des inégalités. Les moyens de l'aménagement utilisés assurent, par l'intervention sectorielle, des axes principaux.

Les axes principaux de la politique actuelle d'aménagement du territoire ont été pris en compte. De même, au niveau régional, des déplacements ont été effectués au niveau des gouvernorats et communes concernés afin d'avoir une connaissance la plus complète possible des projets d'aménagement.

Tous ces efforts d'aménagement du territoire au profit de la ville de Tunis sont des efforts de développement équilibré de la capitale du pays en réduisant les écarts de revenu entre les citoyens. Cette réduction est généralement évaluée par la réduction des indicateurs d'inégalités interrégionales et intrarégionales. De la même manière les différentes approches adoptées par gouvernement tunisien pour aménager certaines régions cibles ensuite les interactions spatiales débouchent sur la réduction des inégalités régionale du système entier. L'évaluation de la performance de ces approches consiste exploiter les informations données par les indicateurs des inégalités sous différentes formes (inter et intra régionales).

III. Résultats des efforts publics de réduction des inégalités régionales (expérience européenne)

Afin de discuter les apports des politiques économiques européennes pour réduire les inégalités régionales, à partir les expériences communautaires de l'Europe, des pays de l'Europe et les plans d'aménagement du territoire tunisien, on dégage des remarques pertinentes. En particulier, dans les rapports périodiques de la commission européenne sur la situation de l'évolution socioéconomique des régions en 1999, la commission se félicite du rythme étonnement rapide de convergence que l'on adopte une perspective historique ou, internationale, pour la période 1986 1996.

Cette appréciation peut s'appuyer sur une estimation plus globale de convergence des régions dans des clubs de convergence propres⁴. Elle est également amendée dans le même rapport par le constat que la prospérité relative s'accroît à la fois dans les régions très pauvres et les régions les plus riches de la France et de l'Italie, mais que de nombre de régions moyennes ont du mal à suivre le rythme. Il reste que l'appréciation de méconnaître les handicaps qui se posent au rattrapage de nombreuses régions médiocrement ou moyennement développées.

En particulier, il est curieux que le rôle joué par l'appartenance régionale des régions soit faiblement pris en compte, alors que ce rôle est visiblement majeur à l'égard de l'efficacité attendue des fonds structurels. Ce l'est d'autant plus que 'on théorise les pratiques de programmations, de suivi et d'évaluation des opérations mobilisant les fonds communautaires ou les efforts d'aménagement du territoire : l'évaluation comparée des pratiques nationales en matière de développement régional a sans doute les progrès à faire en tenant en considération la réalité des dynamiques régionales.

⁴ C'est un principe de convergence conditionnelle, chaque région vers son état stationnaire

1) Les performances de croissances régionales sont naturellement influencées par l'appartenance nationale ou locale à une échelle infrarégionale. Cette appartenance joue un double titre : d'une part chaque région bénéficie de la performance de la nation, de département ou du gouvernorat à lequel elle appartient, d'autre part, l'inégalité de développement régional est très variable d'un département (pays ou gouvernorat) à l'autre. Selon les rapports de la commission européenne en 1999, le rattrapage des régions retardataires est ainsi beaucoup plus net en Portugal et en Grèce qu'en Espagne et en Italie. Il y a une forte spécificité nationale de la dynamique des inégalités régionales.

Si des études dégagent une convergence interrégionales en Europe, c'est largement parce que la convergence infranationale finit par s'imposer, au delà des péripéties conjoncturelles et que les régions appartenant à un club en rattrapage participent à ce dernier. Les régions les plus retardataires en bénéficient d'autant plus que l'échelon national relaye avec succès l'impulsion du rattrapage interrégional, mais ce n'est pas là un trait généralisé à l'ensemble des pays européens, enfin, n'échappe pas aux inflexions de la convergence internationales des régions intégrés d'un même système.

2) Pour expliquer le caractère partiel et décevant de l'efficacité des fonds communautaires à l'égard du développement régional, intervient la nature des relations économiques et institutionnelles entre l'échelon communautaire, chaque nation et ses régions.

- Des considérations d'efficience peuvent inciter à limiter la redistribution primaire associée aux fonds communautaires. Certaines régions de richesses proches de la moyenne du système en Europe, sont assez bien dotées en fonds communautaire, car on escompte que le soutien de leur développement entraîne la croissance nationale et celle des régions retardataires elles mêmes. Une répartition plus redistributive des fonds de développement régionaux atténuent spontanément les inégalités régionales mais pourrait aussi freiner la croissance collective.

C'est au demeurant, la finalité explicite de certaines composantes des fonds communautaires que de s'opposer au déclin de régions que peut être jusque là relativement riches. Cette actuel à est légitime quoique son efficacité soit elle-même loin d'être garantie : on ne saurait, en effet asseoir l'acceptation de la redistribution intra régionale sur un égalitarisme excessif qui entérine le déclin des vieilles régions industrielles, ou rurales, autrefois presque.

En revanche, il est plus problématique que la pratique du cofinancement le caractère redistributif des fonds. L'ampleur de ce cofinancement national ou régional reporté à la mise communautaire ou centrale, apparaît généralement d'autant plus élevé que la région est riche.

- Les fonds attribués aux régions pauvres ou en déclin peuvent bénéficier ex poste plutôt aux régions riches ou dynamique du même pays, parce que c'est l'offre de ses régions qui satisfait la demande financés sur les fonds, ou parce que le développement d'infrastructure dans les régions pauvres bénéficie aux producteurs des régions plus favorisées, qui écoulent plus aisément leurs produits.

- Le montage des produits financés par des fonds passe par des interactions parfois tortueuses entre les institutions régionales, communautaires et nationales. L'élaboration, la mise en œuvre et la suivi des programmes sont souvent très centralisés aux niveaux des décideurs politiques. La gestion des fonds en Europe est insuffisamment décentralisée pour prendre en compte la réalité des dynamiques régionales.

Parce que la nation apparaît aujourd'hui comme une instance correctrice des déséquilibres internes, on pourrait en tirer arguments pour des politiques redistributives et territoriale plus intégrées à l'échelle de l'Europe d'une et des régions tunisiennes d'autre part. le caractère à la fois unifié et hétérogène de l'espace européen est un trait durable et cette hétérogénéité sera encore accentuer par les intégrations progressives. Il parait difficile d'orienter la dynamique de cette hétérogénéité sans procédures idoines à l'échelle du système, car c'est pour partie à ce niveau que cette dynamique prend naissance.

L'inégalité des chances prévaut entre régions ; elle relève certes de leurs avantages et handicaps intrinsèques, mais aussi de leur insertion dans une géographie communautaire sur laquelle il est possible d'agir. Il paraît en conséquence raisonnable d'envisager la maturation de mécanisme de redistribution plus ambitieux entre territoires, voire entre individus eux-mêmes, c'est-à-dire un progrès de fédéralisme budgétaire redistributif.

Il est aussi raisonnable d'avancer vers une politique territoriale plus intégrée à l'échelle communautaire, qui prenne en compte plus explicitement la dynamique des déséquilibres géographique dans l'allocation des fonds s'apparente trop à une juxtaposition d'interventions sectorielles négociées. Une meilleure coordination transnationale des politiques territoriales pourrait renforcer l'efficacité des politiques communautaires dans le domaine de la réduction des inégalités.

Conclusion

Les politiques économiques de développement régional à travers les interventions publiques et budgétaires visent l'accroissement de la demande des biens et services ensuite l'accroissement de revenu communautaire. Les interventions publiques thérapeutiques exercent un effet multiplicateur positif sur le revenu communautaire, selon l'optique keynésienne.

La croissance de revenu est assurée au niveau régional des régions en interactions directes, par des effets géographiques, purement externes ou endogènes via les mouvements continus des facteurs de production. Il y aura augmentation des revenus régionaux alors que les inégalités régionales peuvent augmenter. Un choix public efficace est celui qui assure la croissance économique des régions en réduisant les inégalités régionales.

Pour le cas européen de la France (DARAR) et surtout de L'Italie (Cassa di Mezzogiorno), les interventions publiques de l'aménagement du territoire ont assuré des inégalités à l'intérieur des régions cibles.

Pour le cas tunisien, les projets d'aménagements du territoire au profit de la ville de Tunis a développé une ville à forte densité de population ayant des qualifications diversifiées dont les localisations génère des concentrations géographiques qui dépend des niveaux de richesse et non plus des types d'activités exercées. Il y avait formations des quartiers riches à la périphérie de la ville et des quartiers pauvres au centre de la ville.

La péri-urbanisation à Tunis a pris la forme d'une juxtaposition, sur des territoires fragmentés et hétérogènes, de nouveaux lieux de vie et d'activités. Elle est le fait d'une évolution économique et sociale et des efforts publics d'aménagement ciblé du territoire local qui commence à induire le développement d'une consommation de masse à travers la faciliter d'interagir avec l'environnement local, structurée par le logement individuel qui méconnaît le plus souvent les aménités urbaines: architecture, paysages, trames vertes, voirie, réseaux divers.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ Association des sciences régionales de la langue française (2000), "*Economie géographique : les théories à l'épreuve des faits*". Sous la direction de : Baumont C, Combes, P-P, Derycke P-H et Jayet H. Economica.
- ❖ Auray J-P, Duru G. et Lamure M. (1994), "*Formes spatiales et espaces discrets*". In Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts, comportements, organisations, édité par J.-P. Auray A, Bailly et al. Paris, Economica, pp. 73-80.
- ❖ Basile R., Nardis S. et Girardi A. (2002), "*Regional inequalities and cohesion policies in the European Union*", ISAE Institute for studies and Economic analysis Piazza Indipendenza 4 Roma. Bass, San Francisco, 221-248.
- ❖ Bonnafous A. (1994), "*Réseaux de transport*". Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts, comportements, organisations, édité par J.-P. Auray, A. Bailly et al. Paris, Economica, pp. 325-332.

- ❖ Chevailler J-C. (1994), "*Classification en analyse économique spatiale*", N°7 EDITION CUJAS.
- ❖ Chevallier A, Lemoine F. et Nayman L. (1999), "*Union Européenne et sa périphérie : conséquences de l'intégration commerciale de l'Europe centrale*", Revue Economique, vol 51, n°6, novembre.
- ❖ collaboration spéciale Hervé Sérieux (2001), "*Nouvelle économie nouveaux enjeux de formation*", Textes présentés lors d'un colloque sur la formation en entreprise réalisé par le Centre Optioncompétences, organisé par la FQA et tenu les 26 et 27 mai 2001. Comprend des réf. bibliogr. Bibliothèque nationale de Québec. Working paper.
- ❖ Darrigues F. et Montaud J-M. (2002), "*Les pays du sud de l'Europe doivent-ils craindre l'élargissement de l'UEM aux PECO ?*", Economie Internationale, 91, 3^{ème} trimestre.
- ❖ Delors J. (2001), "*COMMENT RENFORCER LA COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE EUROPEENNE APRES 2006 ?*", Séminaire organisé par European Policy Centre et par Notre Europe avec le parrainage de la Fondation Roi Baudouin à Bruxelles le 23 mai 2001 Compte-rendu rédigé par Marjorie JOUEN.
- ❖ Dupuch S. et Mouhoub E. (2002), "*Integration, élargissement et divergence structurelle en europe: quel avenir pour les régions périphériques*", contribution à l'ouvrage de la DATAR. Groupe 10 activité économiques et aménagement du territoire, Working paper.
- ❖ Dupuch S. et Mouhoub EIM. (2002), "*Integration, élargissement et divergence structurelle en europe: quel avenir pour les régions périphériques*", contribution à l'ouvrage de la DATAR. Groupe 10 activité économiques et aménagement du territoire, Working paper.
- ❖ Dupuch S. et Mouhoub EIM. (2002), "*Integration, élargissement et divergences structurelles en Europe : quel avenir pour les régions périphériques ?*", CEPN- Université Paris 13 CNRS – UMR 71-15.
- ❖ Fujita M., et Thisse J-F. (1997), "*Economie géographique, problèmes anciens et nouvelles perspectives*", Annales d'Economie et Statistique, 45, 37-87
- ❖ Huriot J-M. (1994), "*Von Thünen, économie et espace*", Paris, Economica.
- ❖ Huriot J-M. et Perreur J. (1990), "*Distance, espaces et représentations*", Revue d'Economie Régionale et Urbaine n°2.
- ❖ Kilkenny M. (1998), "*Transport costs and rural development*". Journal of Regional Science.
- ❖ Kilkenny M. et Thisse J-F. (1999), "*Economics of location: a selective survey*", Computers and Operations Research 26, pp. 1369-1394.
- ❖ Lajugie J., Delfaud P. et Lacour C. (1985), "*espace régional et aménagement du territoire*", Précis Daloz.
- ❖ Miotti L., Quenan C. et Winograd C. (1998), "*Spécialisation internationale et intégration régionale : l'Argentine et le Mercosur*", Economie Internationale, n°74.
- ❖ Ottaviano G. et Puga D. (1997), "*L'agglomération dans l'Economie Mondiale*", Economie Internationale n°71, 3^{ème} trimestre.